

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



INAUGURATIONS

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS



Partenaires



« Le District, c'est
VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 & 2
Actualités	Pages 3 & 4
Procès-Verbaux	Pages 5 à 12



Votre **Guide de Formation** est enfin disponible ! Vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles sur les formations Educateurs – Entraîneurs – Dirigeants et Arbitres pilotées par l'IR2F, en collaboration avec les Districts.

SUBVENTIONS : LES FORMULAIRES DISPONIBLES



Le Conseil Départemental (C.D) de l'Yonne a mis à votre disposition les [formulaires de demandes de subvention](#) relatives à l'année 2020. Ils sont à renvoyer avant le 15 décembre 2019.

Vous pouvez choisir l'une des trois ci-dessous :

- « Sport de masse »
- « Aide à l'investissement »
- « Aide exceptionnelles » ou « Soutien évènementiel ».

Pour plus d'informations, merci de contacter le Conseil Départemental via sports@yonne.fr ou au 03 86 72 87 80.

RÉAGIR FACE À UN CONFLIT



La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football organise le samedi 14 décembre prochain une formation destinée aux dirigeants : « Réagir face à un conflit ».

Organisée de 8h30 à 12h30 au siège du district de l'Yonne (10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie à AUXERRE), cette formation a pour objectifs d'aider les bénévoles, dirigeants, éducateurs, arbitres, salariés de clubs, à

comprendre les mécanismes en jeu dans les conflits, maîtriser ses émotions et savoir réagir en règle générale.

Le coût de cette formation est de 40 € (-25 € pour les licenciés grâce au bon de formation offert par la F.F.F et déduit automatiquement).

[Réagir face à un conflit](#)
[Fiche inscription](#)

CALENDRIER MODULES DE FORMATION

Saison 2019-2020

Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volume Horaire
FORMATIONS MODULAIRES				
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
CERTIFICATS FEDERAUX				
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 1				
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 4				
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30-18h30)	16H
MODULES SPECIFIQUES				
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
CERTIFICATIONS				
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H



INAUGURONS VÉRON !



Le samedi 30 novembre 2019, la municipalité de Gron et le Sporting Club de Gron-Véron ont célébré notre sport d'une belle manière en inaugurant des vestiaires flambants neufs, après plusieurs mois de travaux.

C'est en présence de Monsieur Christophe CAILLIET et Madame Florence BRUNET, respectivement Président et Secrétaire Générale du District de l'Yonne de Football, que Madame le Maire, Pascale MOUREAUX a procédé à la coupure du traditionnel ruban devant un public admiratif, aux côtés de Monsieur Rachid KACI, sous-préfet de Sens, Monsieur Bruno BERTHIER, Président du SC GV et Madame ROBILLARD, Vice-Présidente du club.

C'est en effet pour une création et une extension de cet équipement que le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) de la F.F.F. a mis 20 000 € à disposition de la mairie. Un dossier traité par Monsieur Jean-Louis TRINQUESSE, Vice-Président Délégué et Président de la commission des Terrains, qui a pu exercer son expertise sur ce dossier auprès du club et que l'on remercie.

Remerciements à la municipalité et au club pour l'accueil.

UN DOUBLÉ POUR PARON !



La municipalité et le Football Club de Paron ont inauguré ce mercredi 4 décembre 2019 le terrain synthétique et la tribune au complexe sportif Roger Treillé.

C'est en effet au stade municipal de Paron que furent inaugurés, sous l'égide de Monsieur le Maire Bernard CHATOUX, le terrain de football synthétique « Bernard PITTET » (ancien président du club paronnais, et président de la commission de discipline / Vice-Président du District) et la tribune « Gérard NICOLAS » (ancien éducateur du club)... Par le découpage du traditionnel ruban mais également par les jeunes footballeurs qui ont, lors de cet après-midi ensoleillé et sous les yeux de leur président de club Alain CHABOTEAU, profité du terrain flambant neuf. C'est donc à cette belle cérémonie que Christophe CAILLIET, Florence BRUNET, Jean-Louis TRINQUESSE et Bruno BILLOTTE, respectivement Président, Secrétaire Générale, Vice-Président Délégué et conseiller technique départemental du District de l'Yonne, ont participé aux côtés de Jean-Luc GIVORD, 4^{ème} adjoint au Maire, Rachid KACI, Sous-Préfet de l'Yonne, Marie-Louise FORT, Madame le Maire de la commune de SENS, Clarisse QUENTIN et Philippe SERRE, Conseillers Départementaux.

Remerciements à la municipalité et au club pour l'accueil.

PROCES - VERBAUX

PV 160 Sp 26

Auxerre le 4 décembre 2019

COMMISSION SPORTIVE

Présents : MM Barrault – Rollin - Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 10.

1. Réclamation

La commission prend note de l'absence de confirmation de réserve posée :

- Réserve d'avant match : Match 51450.1 du 01.12.19 E.C.N. 3 – Tanlay Dép 4 gr C

2. Matches non joués

Match 50040.1 du 01.12.19 St Georges – Monéteau Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Georges en date du 28.11.19,

- donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Match 50104.1 du 01.12.19 Cerisiers 2 – FC Gatinais Départemental 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Cerisiers en date du 28.11.19,

- donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Match 50107.1 du 01.12.19 St Denis Les Sens – Champlost Départemental 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens en date du 29.11.19,

- donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Match 50458.1 du 01.12.19 St Fargeau – Varennes 2 Départemental 2 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Fargeau en date du 30.11.19,

- donne ce match à jouer le 26 janvier 2020.

Match 50529.1 du 01.12.19 Vinneuf Courlon 2 – Malay Le Grand Départemental 3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport de l'arbitre officiel sur l'impraticabilité du terrain,

- donne ce match à jouer le 26 janvier 2020.

Match 50534.1 du 01.12.19 St Valérien EESV – St Julien Du Sault Départemental 3 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Valérien en date du 29.11.19,

- donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Match 50946.1 du 01.12.19 St Georges 2 – Auxerre Stade 3 Départemental 3 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Georges en date du 28.11.19,

- donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Match 51140.1 du 01.12.19 Asquins Montillot – Quarré St Germain Départemental 3 gr C

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Montillot en date du 29.11.19,

- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

- donne ce match à jouer le 19 janvier 2020 sur un terrain de repli,
- demande au club d'Asquins Montillot de trouver un terrain de repli pour faire jouer cette rencontre,
- réponse à faire parvenir au secrétariat pour le **mardi 14 janvier 2020** avec l'autorisation écrite de la mairie pour l'utilisation de leurs installations,
- précise au club d'Asquins Montillot que sans réponse à cette date, le match sera inversé.

Match 51310.1 du 01.12.19 St Denis Les Sens 2 – St Julien Du Sault 2 D4 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens en date du 29.11.19,

- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

- donne ce match à jouer le 19 janvier 2020 sur un terrain de repli,
- demande au club de St Denis Les Sens de trouver un terrain de repli pour faire jouer cette rencontre,
- **réponse à faire parvenir au secrétariat pour le mardi 14 janvier 2020** avec l'autorisation écrite de la mairie pour l'utilisation de leurs installations,
- précise au club de St Denis Les Sens que sans réponse à cette date, le match sera inversé.

Match 51320.1 du 01.12.19 FC Gatinais 2 – FC Florentinois Départemental 4 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Montacher en date du 29.11.19,

- donne ce match à jouer le 19 janvier 2020.

Match 52001.1 du 01.12.19 St Denis Les Sens – Monéteau/Toucy D1 féminin à 8

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens en date du 29.11.19,

- donne ce match à jouer le 26 janvier 2020.

Match 51503.1 du 30.11.19 FC Gatinais – St Clément Onze 2 U18 Départemental 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Jouy en date du 29.11.19,

- donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

Match 51504.1 du 30.11.19 St Julien Du Sault – Pont Sur Yonne U18 D2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Julien Du Sault en date du 29.11.19,

- donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

Match 51617.1 du 30.11.19 Fontaine/Gron Véron – Joigny 2 U15 Départemental 2 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Fontaine La Gaillarde en date du 29.11.19,

- donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

Match 51782.1 du 30.11.19 FC Gatinais – St Martin Du Tertre U13 Départemental 3 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Valérien en date du 29.11.19,

- donne ce match à jouer le 21 décembre 2019, date limite de la 1^{ère} phase.

Match 51784.1 du 30.11.19 Gron Véron 2 – Champigny U13 Départemental 3 gr A

La commission, vu le courriel du club de Gron Véron en date du 29 novembre 2019,

- donne ce match à jouer le 21 décembre 2019, date limite de la 1^{ère} phase.

3. Forfaits

Match 51255.1 du 30.11.19 Paron FC – Appoigny/Héry U18 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier et l'arrêté municipal de la mairie de Paron en date du 29.11.19 pour le terrain d'honneur,

- attendu que le match ne s'est pas déroulé et vu le courriel du club de Paron FC en date du 30.11.19,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Paron FC au bénéfice de l'équipe d'Appoigny/Héry,
- score : Paron FC = 0 but, - 1 pt - Appoigny/Héry = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club de Paron FC (forfait déclaré).

Match 51839.1 du 30.11.19 Charny/Bléneau - Auxerre Stade 3 U13 Départemental 3 gr C

La commission, vu le courriel du club d'Auxerre Stade en date du 02.12.19,

- attendu que l'équipe d'Auxerre Stade 3 était absente au coup d'envoi,
- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe d'Auxerre Stade 3 au bénéfice de l'équipe de Charny/Bléneau,
- score : Charny/Bléneau = 3 buts, 3 pts – Auxerre Stade 3 = 0 but, - 1 pt,
- amende 40 € au club d'Auxerre Stade (forfait non déclaré).

4. Changements dates, horaires, terrains

Match 50063.1 du 15.12.19 Avallon FCO 3 – Paron FC 2 Départemental 1

La commission, vu la programmation des matchs en régional à la date du 15 décembre 2019,

- donne ce match à jouer le 15 décembre 2019 à 14 h 30 sur le terrain synthétique du stade L. Laurent d'Avallon.

Match 50404.1 du 08.12.19 Migennes 2 – Cerisiers 2 Départemental 2 gr A

La commission prend note du courriel du club de Migennes en date du 03.12.19 signalant la probabilité que ce match se déroule sur le terrain stabilisé du stade de Migennes.

Match 51160.1 du 08.12.19 Asquins Montillot – UF Tonnerrois Départemental 3 gr C

Courriel du club d'Asquins Montillot en date du 02.12.19 : demande de changement de terrain. La commission prend note de ce courriel et donne ce match à jouer le 8 décembre 2019 à 14 h 30 sur les installations d'Asquins.

Match 51163.1 du 08.12.19 E.C.N. 2 – Venoy Départemental 3 gr C

Demande d'inversion de match du club d'E.C.N. en date du 26.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 8 décembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Venoy,

- donne le match retour à jouer le 7 juin 2020 à sur les installations de Chatel Gérard.

Match 51333.1 du 08.12.19 FC Florentinois – Sens Eveil Départemental 4 gr A

La commission prend note du courriel du club du FC Florentinois en date du 02.12.19 signalant la probabilité que ce match se déroule sur le terrain stabilisé du stade de St Florentin.

Match 51376.1 du 01.12.19 St Bris Le Vineux 2 – Toucy 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu le courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 30.11.19,

- prend note que ce match s'est déroulé le 1^{er} décembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Coulanges La Vineuse.

Match 51508.1 du 07.12.19 GJ de l'Armançon – St Julien Du Sault U18 D 2 gr A

La commission prend note du courriel du club du GJ de l'Armançon en date du 03.12.19 et donne ce match à jouer le 7 décembre 2019 sur le terrain stabilisé du Stade L. Masson de Migennes.

Match 51591.1 du 07.12.19 Paron FC – Vinneuf Courlon U15 Départemental 2 gr A

La commission prend note du courriel du club de Paron FC en date du 04.12.19, donne ce match à jouer le 7 décembre 2019 sur le terrain stabilisé du stade R. Treillé de Paron.

Match 51675.1 du 07.12.19 Courson – Chevannes U15 Départemental 2 gr D

Demande de changement d'horaire du club de Chevannes en date du 03.12.19. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 7 décembre 2019 à 14 h 30 sur les installations d'Etais La Sauvin.

Match 51899.1 du 07.12.19 Courson – Venoy U13 Départemental 3 gr E

La commission, vu le courriel du club de Courson en date du 03.12.19, donne ce match à jouer le 7 décembre 2019 à 10 h 00 sur les installations d'Etais La Sauvin.

Programmation matchs à Joigny – journée du 7 décembre 2019

La commission, vu le courriel du club de Joigny en date du 02.12.19. programme les matchs comme suit :

- U18 D1 du 07.12.19 Joigny 1 – Paron FC à 16 h 00
- U15 D2 gr B du 07.12.19 Joigny 2 – GJ Armançon à 14 h 00.

5. Feuilles de matchs informatisées

Match 51994.1 du 24.11.19 Serein AS/Varennnes – St Sauveur/Saints Dép féminin à 8

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend réception de la feuille de match papier transmise par le club de **St Sauveur** le 27 novembre 2019,
- attendu que club de St Sauveur a transmise sa composition d'équipe pour la FMI le 24 novembre 2019 à 12 h 21 pour un match programmé le 24 novembre 2019 à 10 h 00,
- inflige une amende de 46 € au club de St Sauveur pour absence de transmission,
- confirme l'amende de 46 € pour non transmission et inflige une amende de 30 € pour non envoi du constat d'échec FMI au club de Serein AS,
- enregistre le résultat : Serein AS/Varennnes = 0 – St Sauveur/Saints = 5.

Match 51227.1 du 30.11.19 GJ Sens 1 – Gron Véron U15 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- attendu que le club de Gron Véron n'a pas transmise sa composition de l'équipe – via la tablette,
- inflige une amende 46 € au club de Gron Véron pour non transmission,
- enregistre le résultat : GJ Sens = 8 / Gron Véron = 0.

6. Feuille de pass-coaching manquante

La commission en application de l'article 14 : feuille de match – règlement des championnats et coupes jeunes – saison 2019/2020 :

« pour les catégories U18 et U15, en complément de la FMI, la feuille de pass-coaching est à remplir et à retourner dans les 24 h de la rencontre à l'adresse spécifiée sur le document. »

La commission, vu les courriels du club d'Aillant en date des 2 et 3 décembre 2019,

- prend note de la réception de la feuille de pass-coaching qui a été envoyée dans les délais,
- par conséquent **annule l'amende de 30 € au club d'Aillant** :
U15 Départemental 1 - 51518.1 du 09.11.19 Aillant – Auxerre Stade/Rosoirs 3

7. Questions diverses

Match 50036.1 du 20.10.19 Charmoy – Vinneuf Courlon Départemental 1

Courriel du club de Vinneuf Courlon en date du 30.11.19 : demande de remboursement des frais de déplacement.

La commission, vu le forfait général de l'équipe de Charmoy en Départemental 1 (PV 151 Sp 24 du 27.11.19) ;

- en application 19 – forfait du règlement des championnats seniors :
 - « Tout club ayant à subir un forfait simple ou un forfait général est tenu d'envoyer dans les 10 jours suivant le forfait simple ou dans le mois suivant la notification du forfait général, les justifications de remboursement ou indemnité d'arbitre (frais de déplacement, frais d'arbitrage, ...etc.). »
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Charmoy de la somme de 248 € (62 km x 2 aller-retour x 2 €) pour en créditer le compte du club de Vinneuf Courlon.

Match 50405.1 du 08.12.19 Sens Jeunesse – Sens Franco Portugais Départemental 2 gr A

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 02.12.19 : demande de délégué.
La commission a transmis cette demande à la commission des délégués qui a désigné Mr Ménard José.

Match 52006.1 du 08.12.19 Ravières/Semur Epoisses – Avallon FCO Départemental féminin à 8

Courriel du club d'Avallon FCO en date du 02.12.19 : demande d'arbitre officiel.
La commission a transmis cette demande à la CDA qui ne peut donner de réponse favorable.

8. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 8 décembre 2019

- D2 gr A 50405.1 Sens Jeunesse – Sens Franco Portugais : Mr Ménard José

9. Prochaine réunion

- Mercredi 11 décembre 2019

Fin de réunion à 17 h 40.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance

Pascal Rollin

Le secrétaire de séance

Didier Schminke

BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

REUNION TELEPHONIQUE DU 6 DECEMBRE 2019

Présents : Mme BRUNET Florence, MM CAILLIET Christophe, AMARAL Dominique, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

1. Activités des clubs

Mail du club de CHARMOY en date du 23 novembre 2019 déclarant forfait général en séniors pour la saison 2019-2020.

Le bureau du Comité de Direction valide à l'unanimité la mise en non activité en seniors du club de CHARMOY et en informe la Ligue de Bourgogne Franche-Comté.

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance
Florence BRUNET

Présents : MM Frémion – Jovignot – Mourey

1. Homologation des tournois

Après examen des demandes et des règlements fournis par les clubs, la commission technique décide d'homologuer les tournois suivants :

- ES Héry – futsal catégorie vétérans : le 6 décembre 2019
- ES Héry – futsal catégorie U11 / U13 : les 11 et 12 janvier 2020
- ES Appoigny – futsal catégorie U11 : le 22 décembre 2019
- ES Appoigny – futsal catégorie U13 : le 5 janvier 2020
- ES Appoigny – futsal catégorie U9 : le 26 janvier 2020
- ES Appoigny – futsal catégorie U18 : le 9 février 2020
- ES Appoigny – futsal catégorie U15 le 16 février 2020
- ES Appoigny – futsal catégorie U7 : le 23 février 2020

Le Co-Président

Frémion Eric